

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:—

Bill (S-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown".

Bill (T-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Panos".

Etant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatre-vingt-dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Beatrice Belodubrofsky Schiller, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat un bill (X-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller.

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, alors lu la deuxième et la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, auquel il sollicite son agrément, et pour communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants, sur division, sont lus séparément la deuxième fois.

Bill (U-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum".

Bill (V-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Henri Honoré Paré".

Bill (W-4), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Usher Garson".

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.